

- SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAONE -

- COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL -

Mardi 08 mars 2017 à 18 heures 00 – Hôtel du Département – Salle de l'Horloge

Etaient présents :

Elus : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD (suppléante de Françoise GASTEL), Sylvie LE HIR, Françoise PRESSE, Solange JOLY (suppléante de Sylvie WANLIN) ; MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET.

Administration : Mme Daphné SILVESTRE (Syndicat mixte du marais de Saône),
M. Alexandre BENOIT-GONIN (Syndicat mixte du marais de Saône).
M. Michel PETITCOLAS (Payeur départemental).

Absents excusés : Mmes Françoise GASTEL (remplacée par sa suppléante Mme DROMARD) Myriam LEMERCIER, Béatrix LOIZON (donne procuration à Ludovic FAGAUT), Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN (remplacée par sa suppléante Mme JOLY), MM. Daniel FABREGUES, Christophe LIME, Michel VIENET.

ORDRE DU JOUR

- 1- Compte de gestion 2016
- 2- Compte administratif 2016
- 3- Affectation et reprise des résultats de l'exercice 2016
- 4- Budget primitif 2017
- 5- Opérations 2017 du plan de gestion 2015/2019

M. FAGAUT préside la séance portant sur le bilan financier 2016 et le vote du budget 2017 à l'Hôtel du département, au siège social du Syndicat. Il remercie l'ensemble des membres présents puis excuse les membres retenus par d'autres obligations.

Le quorum étant atteint, il présente l'ordre du jour et propose de désigner M. Jean-Michel CAYUELA, en tant que président de séance lors du vote du Compte administratif. Le Comité syndical valide à l'unanimité cette proposition.

Mme PRESSE fait remarquer que toutes les Orientations Budgétaires présentées lors du comité syndical du 8 février 2017 n'étaient pas chiffrées et qu'elle n'a pris connaissance du montant de certaines opérations 2017 qu'à réception du dossier de présentation joint à la convocation du présent comité et souhaite savoir si ce mode de fonctionnement est normalisé.

Il est précisé que ce mode opératoire est tout à fait conforme dans la mesure où certains montants n'étant pas totalement finalisés dans le cadre des Orientations Budgétaires.

I – COMPTE DE GESTION 2016

M. FAGAUT informe l'assemblée que conformément à l'état II-1 relatif aux résultats d'exécution transmis par la Paierie, le compte de gestion se solde par :

- ☞ un résultat de la section de fonctionnement de 25 655.67 € (excédent),
- ☞ un résultat de la section d'investissement de 115 686.88 € (excédent).

Monsieur FAGAUT précise que les excédents constatés tant sur le compte de gestion que sur le compte administratif sont dus au remaniement de personnels qui a eu lieu en 2016 et qui a impacté les études et travaux prévus sur 2016. A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte de gestion pour l'exercice 2016.

II – COMPTE ADMINISTRATIF 2016

M. FAGAUT présente le dossier au Comité syndical. Le compte administratif 2016 se solde par un excédent de la section de fonctionnement de 25 655.67 € et un excédent de la section d'investissement de 115 686.88 €.

Complémentairement, les résultats antérieurs de 2015 s'élevaient à :

- ☞ + 28575.97 € en fonctionnement,
- ☞ - 22801.62 € en investissement.

Ainsi, les résultats 2016 cumulés aux antérieurs permettent de dégager un résultat de clôture à hauteur de :

- ☞ + 54 231.64 € (excédent) en fonctionnement,
- ☞ + 92 885.26 € (excédent) en investissement,

Comme précisé lors de la présentation du compte de gestion, l'excédent important du compte administratif 2016 est lié aux opérations non réalisées en 2016 ou débutées en toute fin d'année.

C'est pourquoi, les Restes à Réaliser 2016 sur le budget 2017 sont les suivants :

- 118 781.00 € en recettes d'investissement (Subventions liées aux opérations en cours)
- 154 093.00 € en dépenses d'investissement (Opérations engagées : acquisitions foncières, soldes études, Ponto, confortements drains)

M.FAGAUT précise que le compte de gestion 2016 transmis par la Paierie départementale, est conforme à la comptabilité administrative 2016.

M. POIMBOEUF fait remarquer que la coupe de peuplier n'a pas généré de recettes à hauteur des dépenses. M. BENOIT-GONIN précise que ces coupes ont été réalisées dans le cadre d'entretien et de mise en sécurité et que certains bois n'étaient pas valorisables (bois mort).

M. FAGAUT quitte la séance.

Après en avoir délibéré, M. CAYUELA propose de passer au vote.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte administratif pour l'exercice 2016.

M. FAGAUT rejoint la séance.

M. FAGAUT remercie M. CAYUELA de l'avoir suppléé pour le vote du Compte administratif et remercie l'assemblée pour ce vote.

III – AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

M. FAGAUT présente le dossier au Comité syndical.

Le compte administratif 2016, conformément au compte de gestion, se solde par un excédent de la section de fonctionnement de + **54 231.64 €** et un excédent de la section d'investissement de + **92 885.26 €**.

Conformément à l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales, l'excédent de la section de fonctionnement doit être affecté au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir au moins le besoin de financement d'investissement, le solde pouvant être reporté en résultat excédentaire, report à nouveau de la section de fonctionnement (ligne 002 du budget).

Le besoin de financement de la section d'investissement correspond au solde des opérations réalisées dans cette section, corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes :

- Excédent d'investissement : + 92 885.26 €
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement : - 154 093.00 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement : + 118 781.00 €

Le total corrigé des restes à réaliser représente un solde positif de 57 573.26 €

Par conséquent, aucun besoin de financement n'apparaît, donc aucune affectation n'est nécessaire en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068, sauf si le Comité syndical en décide autrement (L. 2311-5 alinéa 2 du CGCT).

Les résultats pourront donc être inscrits en report à nouveau comme indiqué ci-dessous :

Compte/ligne	Opérations	Montant
D 001	Déficit d'investissement reporté	+ 92 885.26 €
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	+ 54 231.64 €

Monsieur le Président propose d'approuver la reprise des résultats 2016 sur le budget primitif 2017.
Le Comité approuve à l'unanimité l'affectation et la reprise des résultats 2016 sur le Budget Primitif 2017.

Départ de Madame JOLY à 18h45

IV – BUDGET PRIMITIF 2017

M. FAGAUT présente la proposition de budget primitif 2017 au Comité syndical.

M. FAGAUT précise que la proposition de budget 2017 s'élèverait à :

- ☞ **264 758.55 €** pour la section de fonctionnement (**254 552,80 €** en 2016),
- ☞ **400 962.44 €** pour la section d'investissement (**367 868,45 €** en 2016).

En conclusion, les participations des collectivités membres seraient les suivantes (inchangées depuis 2012) :

Collectivités	Participation de fonctionnement	Pour mémoire depuis 2012
Département 40%	42 254 €	42 254 €
Communes :		
- Besançon 25 %	26 408 €	26 408 €
- Saône 14 %	14 789 €	14 789 €
- Morre 6 %	6 338 €	6 338 €
- Montfaucon 6 %	6 338 €	6 338 €
- Genes 3 %	3 169 €	3 169 €
- La Vèze 3 %	3 169 €	3 169 €
Groupements de communes : Syndicat pour l'aménagement du plateau de Besançon Sud 3 %	3 169 €	3 169 €
TOTAL RECETTES	105 634 €	105 634 €

M. FAGAUT propose de valider les participations des collectivités membres.

Le Comité syndical valide à l'unanimité les participations des collectivités membres.

M. FAGAUT détaille ensuite les modifications et les éléments importants du budget primitif 2017 aux niveaux des sections de fonctionnement et d'investissement s'appuyant pour certains sur les décisions actées précédemment (contrat aidé CUI-CAE, service civique, orientations budgétaires).

M. FAGAUT sollicite les remarques éventuelles du Comité syndical et propose de passer au vote.

M. CURIE s'interroge sur le montant de la participation du Syndicat du Plateau inscrite au BP qui est supérieure au montant validé précédemment.

M. ROLET, Président du Syndicat du Plateau, explique que le montant inscrit au budget inclus également la mise à disposition du contrat CUI-CAE pour le Syndicat du Plateau.

A l'unanimité, le Comité syndical adopte le budget primitif pour l'année 2017.

Départ de Mr DALAVALLE à 19h05

V – OPERATIONS 2017 DU PLAN DE GESTION 2015/2019

M. FAGAUT présente le programme d'opérations à délibérer en 2017.

Monsieur BENOIT-GONIN détaille les opérations 2017 : restes à réaliser, montants et plans de financement.

Mme PRESSE indique qu'elle ne prendra pas part au vote pour les opérations qui impliquent le CBN-FC dont elle est Présidente.

M. FAGAUT sollicite ensuite les remarques ou questions du Comité.

Avec 18 voix pour (unanimité), sauf pour les opérations impliquant le CBN-FC : 17 voix pour, Mme PRESSE ne prenant pas part au vote étant partie intéressée sur le sujet :

- Le Comité syndical approuve les opérations 2017 du plan de gestion telles que présentées dans le dossier et discutées en séance ;
- Le Comité syndical approuve le montant de chaque action ainsi que le plan de financement correspondant ;
- Le Comité syndical mandate le Président afin d'engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces opérations et à signer tout acte y afférent.

QUESTIONS DIVERSES

Un point d'étape est demandé par les membres présents concernant les recrutements en cours.

M. FAGAUT explique qu'un appel à candidatures été lancé pour le recrutement d'un chargé de mission « biodiversité » et que près de 40 candidats s'étaient manifestés.

M. BENOIT-GONIN indique que la date limite de candidatures est fixée au 17 mars 2017 et qu'un dépouillement des offres allait être réalisé au plus vite.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, M. FAGAUT remercie l'ensemble des participants. La séance est levée à 19h05.

Le Président,

Ludovic FAGAUT

DOCUMENTS JOINTS : /. PROCHAINE REUNION DE COMITE SYNDICAL : non définie.

DIFFUSION INTERNE : M. FAGAUT. DIFFUSION EXTERNE : Ensemble des membres du Comité syndical / Ensemble des communes membres.